

Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux

Déclaration du groupe de l'UNAF

La RSO constitue un véritable enjeu pour nos organisations confrontées à de nouvelles attentes de la part de leurs parties prenantes au premier rang desquelles se trouvent les familles. C'est pourquoi le Développement durable et la Responsabilité sociétale des organisations (RSO) sont de plus en plus au coeur des stratégies des associations familiales, du réseau de l'UNAF et des Udaf comme des mouvements familiaux. Entre actions ponctuelles très diverses, plus ou moins symboliques, et opportunités de transformation en profondeur de leur objet sociétal, ces démarches s'inscrivent toutes dans une perspective « gagnant-gagnant » de long terme.

Il faut le rappeler ici, selon l'article 1er de la loi du 1er Juillet 1901, « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* ». Le secteur associatif est porteur de valeurs et s'engage pour voir appliquer des principes d'éthique comme la délivrance d'une bonne qualité de service ou encore l'autonomie de gestion dans un processus démocratique. Bien avant la diffusion de la notion d'Objectifs de développement durable (ODD), de nombreux projets et initiatives menés par les associations familiales ont contribué à la structuration d'un développement économique orienté vers la satisfaction des besoins des familles. Sans en dresser une liste trop longue, ce sont toutes les actions en faveur de la conciliation vie familiale-vie professionnelles tout au long de la vie, la participation des majeurs protégés à leur mesure de protection, Familles Gouvernantes ou Habitat inclusif, des séjours d'initiation nature en centre de loisirs...

Même s'il est aisé de penser que la RSO fait partie intégrante de la démarche des organisations de l'ESS, aujourd'hui certaines d'entre elles jugent pertinent et de la placer au niveau stratégique pour réinterroger et faire vivre leurs valeurs fondatrices. La préconisation 14 est une invitation à le faire et le groupe de l'UNAF la soutient. Pour ne prendre que deux exemples dans notre réseau, l'Udaf de l'Hérault dès 2014 a obtenu l'évaluation ISO 26000, outil de RSO porteur de sens et de cohésion au sein des équipes comme pour chacune des missions de l'Udaf à destination des familles.

L'Udaf de l'Essonne a choisi la voie de la labellisation Agenda 21 pour deux actions : le *Micro-crédit social* et *Lire et faire lire*, sont ainsi reconnus :

- l'innovation économique et sociale pour réduire la précarité des personnes accompagnées, les soutenir dans leur démarche d'insertion et de mobilité ;
- le renforcement des liens sociaux et intergénérationnels par la transmission aux enfants du plaisir de lire et de partager.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.